

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 17 mai 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 du mois de mai à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 18

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, M. Hervé CAZENAVE, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et
représentés : 6

Mme Prune MARZAT, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

M. Christian BOURRICAUD, qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

Mme Hélène CROMBEZ, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC.

Absent et non
représenté : 3

Mme Alexia BACQUEY, Mme Victoria FUSTER et M. Maxime PELLICER.

Mme Sylvie LAVERGNE est élue secrétaire de séance.

N° DL24052023-06 : Subvention 2023 à l'ASL Danse

Rapporteur : Monsieur Cyrille RENELEAU

Lors du Conseil Municipal du 5 avril les demandes de subvention 2023 aux associations canaulaises ont été votées.

Suite à une erreur administrative la demande de soutien financier ASL Danse 2023 n'a pas été présentée avec l'ensemble des dossiers 2023.

L'ASL Danse a bien transmis le dossier dans les délais impartis et celui-ci est complet et répond aux critères d'éligibilité définis par la commune.

Après examen du dossier le montant proposé au vote est de 4 000€ pour une aide à l'événementiel de l'association. (Budget fonctionnement compte 6574)

VU l'avis de la commission Sports en date du 9 mai 2023,

VU l'avis de la commission Culture et Vie Associative en date du 10 mai 2023,

VU l'avis de la commission Finances, marchés publics et ressources humaines en date du 16 mai 2023.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

DECIDE d'allouer le montant de 4000€ au titre des subventions 2023 à l'ASL Danse. Ce montant est reparti de la façon suivante :

- 2000€ pour l'organisation du Gala de danse 2023
- 2000€ pour les 4 déplacements prévus. Soit 500€ par déplacement lors des concours régionaux et nationaux

Les subventions à caractère événementiel sont conditionnées à la réalisation des événements auxquels elles se rapportent. Elles seront versées après transmission par l'association des factures justifiant des dépenses liées à la manifestation.

Un acompte pourra éventuellement être versé avant la manifestation après étude des requêtes au cas par cas.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le **31 MAI 2023** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

31 MAI 2023